Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 11 (1938)

Heft: 5

Artikel: Les parcs urbains et le "Boschplan" d'Amsterdam

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-120742

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

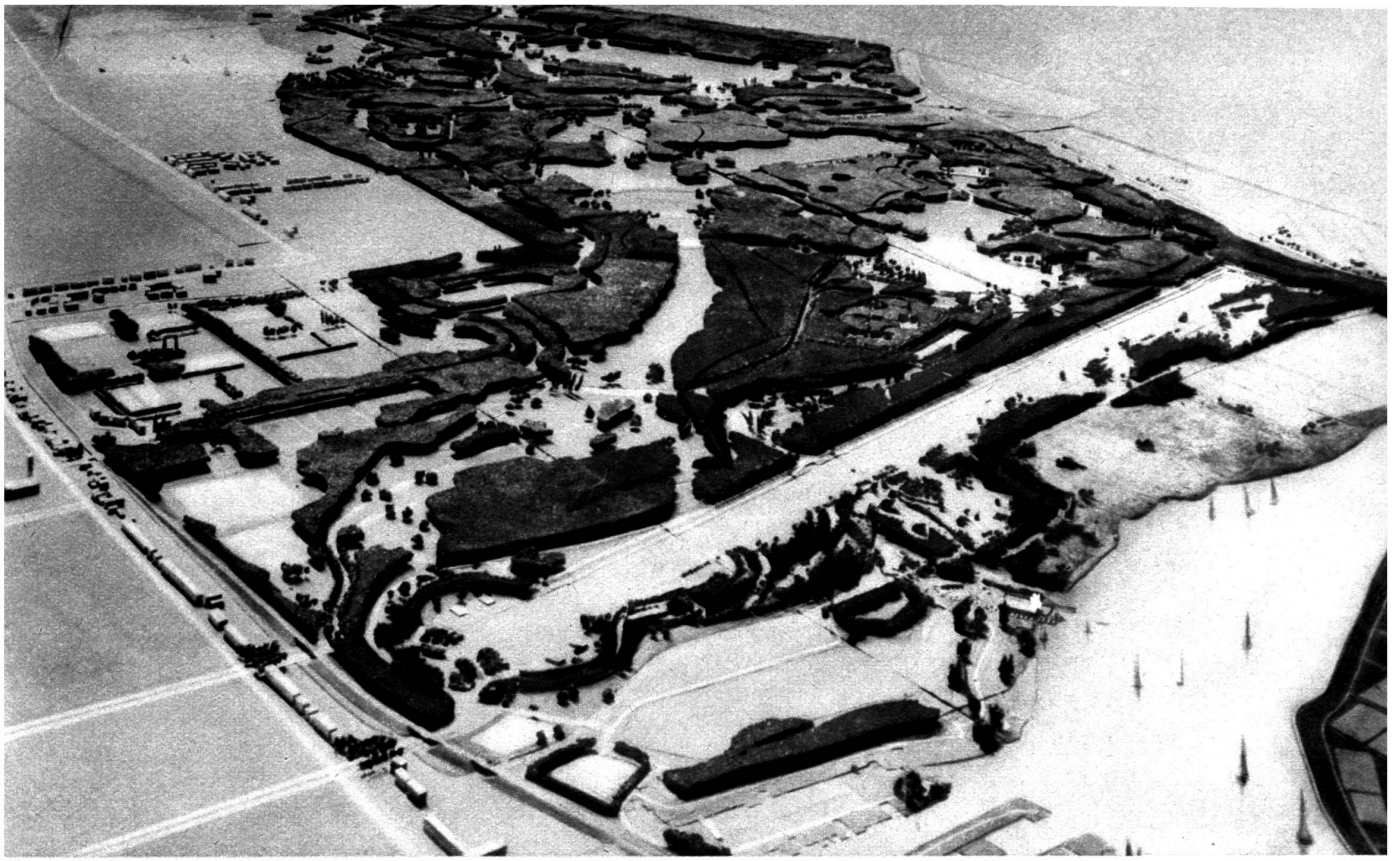

Vue générale, en maquette, du « Bois » projeté à Amsterdam.

LES PARCS URBAINS ET LE „BOSCHPLAN" D'AMSTERDAM

Nos cités des bords du Léman sont particulièrement fières de leurs parcs.

Genève possède, grâce à la libéralité de quelques citoyens, des parcs d'agrément qui sont de vrais joyaux. Depuis que leurs clôtures ont été supprimées ils sont encore plus près du passant qui, hélas ! n'a pas toujours le temps de pénétrer dans ces oasis. Mais quel oreiller de paresse ! Où sont nos places de jeux et de sport ? La réalité oblige à dire que Genève possède du luxe et manque du nécessaire.

Lausanne est privilégiée par les belles forêts qui s'étendent sur les plateaux dominant la cité. Elle possède aussi la plage la plus étendue des bords du lac et il faut souhaiter que l'approche des Olympiades qui se dérouleraient à Lausanne engage la municipalité à faire les très grands sacrifices qu'exige l'aménagement des stades de Vidy-Plage.

Les problèmes qui se posent — mais que l'on évite — dans nos villes de Suisse romande nous ont incité à présenter une solution remarquable en voie de réalisation à Amsterdam. L'exemple fera peut-être réfléchir nos édiles et bien que la situation soit totalement différente, elle montre très justement que l'adaptation à la topographie existante est un des facteurs intéressants du problème. Les solutions seront toujours très diverses selon les possibilités et le caractère propre de chaque ville. Mais le point important est de poser la question avec la volonté d'établir un programme, de faire les études et de prolonger l'effort avec la ténacité nécessaire pour réaliser.

L'exemple d'Amsterdam nous paraît être une excellente leçon !

LA RÉDACTION.

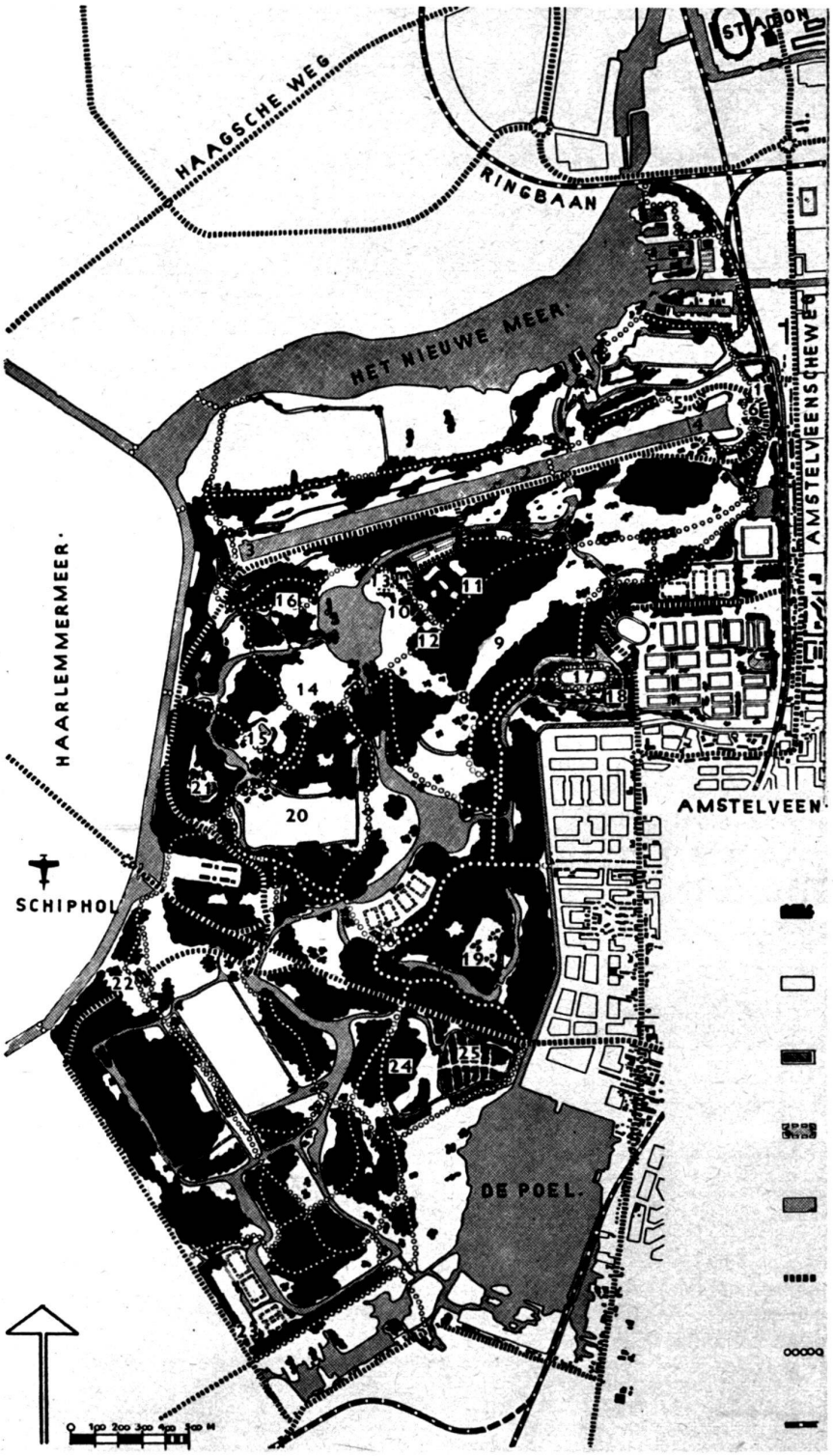

Le plan du « Bois » d'Amsterdam.

bois

gazon

terrains de sports, loués

terrains de sports, libres

eau

voies carrossables

chemins principaux pour piétons

voies ferrées.

Légende : 1. Entrée principale. 2. Stade nautique. 3. Départ des régates. 4. Arrivée des régates. 5. Tribune. 6. Garage des bateaux. 7. Centre de sport nautique. 8. Colline. 9. Glissoire pour luges. 10. Café-restaurant. 11. Jardin d'agrément. 12. Labyrinthe. 13. Jardin de récréation. 14. Clairière de jeu. 15. Barbotière. 16. Théâtre en plein air. 17. Piste cavalière avec obstacles. 18. Ecuries et manège. 19. Clairière de récréation. 20. Parc aux cerfs. 21. Réserve naturelle pour oiseaux. 22. Métairie. 23. Campement-auberge pour la jeunesse. 24. Arboretum. 25. Pépinière.